L'OBTENTION DU BAFA

Les critères d'évaluation par rapport aux textes réglementaires

Comme le stipule l'arrêté du 22 juin 2007 modifié par l'arrêté du 15 juillet 2015, La formation BAFA prépare les animateurs d'accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif à exercer les fonctions suivantes :

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en oeuvre d'un projet pédagogique adapté, aux conduites addictives ou aux comportements à risque, notamment ceux liés à la sexualité. La prévention des violences sexistes et sexuelles et du harcèlement est intégrée dans la formation participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs;
- participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs;
- encadrer et animer la vie quotidienne et les activités;
- accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

La formation au BAFA a également pour objectif d'accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant :

- de transmettre et faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité et l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- de situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif;
- de construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective et veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination notamment sur le fondement de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre
- d'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

L'ensemble de l'équipe de Creusot défi 2000 a donc défini des critères d'évaluation qui correspondent à des comportements observables que nous avons définis pour nous assurer de leurs acquisitions pour exercer les fonctions d'animateur (selon l'arrêté du 22 juin 2007),de leur assiduité et de leur aptitude à s'intégrer dans la vie collective et à travailler en équipe :

- *Assurer la sécurité physique et morale des mineurs*

– Montrer qu'on est capable d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs confiés.
– Attitude et comportement adaptés à la vie en collectivité.
– Manifester une attitude responsable et ne pas être dangereux pour soi et pour les autres.
– Respect d'autrui, de soi-même, des lieux de vie et du matériel.
– Connaissance des bases de la réglementation en vigueur et capacité à se documenter

– prendre conscience des réalités du terrain

- *Participer à la mise en œuvre d'un projet pédagogique*

– Emettre des idées et contribuer à la réalisation de projets dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.
– Etre capable de faire et d'argumenter ses propres choix pédagogiques
– Montrer une compréhension de la dimension éducative d'un animateur
– Etre capable de faire des propositions et d'élaborer :
    – une journée type dans le cadre du projet de vie quotidienne
    – un planning d'activité dans le cadre du projet d'animation
    – une organisation du travail dans le cadre du projet de l'équipe

- *Construire une relation de qualité avec les mineurs*

– Prendre des initiatives et respecter soi-même les règles de la vie en groupe.
– Attitude et comportement adaptés à la vie en collectivité.
– Connaissance des spécificités des publics
– Capacité à prendre en compte les besoins de l'enfant

- *Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs*

– Connaissance des différents acteurs des ACM
– Capacité à développer des contacts constructifs
– Connaissance des notions de base en matière de communication
– Participer à l'accueil, la communication, le développement des relations entre tous.

- *Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités*

– Animation de la vie quotidienne.
– Prise de parole claire et enthousiaste face à un groupe pour en capter l'attention
– Explication d'une règle et animation du jeu. Organisation seule ou en équipe des jeux, des veillées et des activités.
– Maitrise de différents types d'animation et d'activités
– Etre capable d'adapter son rôle d'animateur en fonction de la situation d'activité (faire faire, laisser faire, donner à faire, faire avec)
– Préparer, vivre, faire vivre et évaluer des situations actives d'animation face à un groupe.
– Etre capable d'analyser son évolution et sa progression durant le stage et pouvoir préciser des besoins de formation en vue de compléter ses acquis.

- *Accompagner les mineurs dans la relation de leurs projets*

– Apprendre à construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit collective ou individuelle.
– Préparer, vivre, faire vivre et évaluer des situations actives d'animation face à un groupe.

- *Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif*

– Emettre des idées et contribuer à la réalisation de projets dans le respect du cadre (du contexte)
– Exposer, argumenter et mettre en place des objectifs pédagogiques et éducatifs à partir d'un contexte social…

- *Transmettre et faire partager les valeurs de la république notamment la laïcité*

– Etre capable de perdre, de gagner, de coopérer pour gagner, de faire des choix, d'élaborer des stratégies collectives de jeux
– Etre capable de négocier, de faire respecter ses droits et à respecter ceux des autres
– Agir collectivement, prendre sa part de responsabilités dans une action collective
– Décider collectivement (accepter que son idée ne soit pas majoritaire)
– Percevoir, maîtriser et exprimer ses émotions
– Savoir prendre la parole, donner son avis, même s'il est minoritaire
– Savoir débattre tout en restant à l'écoute
– Savoir accepter la parole de l'autre et ne pas construire son investissement dans le stage uniquement en opposition au groupe
– Savoir se remettre en question

Les critères d'évaluation propres à Creusot Défi 2000

- ***Participer assidûment aux actions de formation :***

– Avoir été présent à tous les temps de travail
– Avoir manifesté de l'intérêt pour sa formation :
  – en réinvestissant des apports théoriques dans la pratique
  – niveau d'écoute
  – niveau de rigueur dans le travail
– Participer activement

- ***S'intégrer dans la vie collective :***

– Respect des lois en vigueur :
Exemples de non-respects des lois en vigueur : violences, menaces, harcèlement consommation, vente ou détention de stupéfiant, attitudes racistes ou sexistes, état d'ébriété…
– Participation à la vie quotidienne du stage, respect de l'environnement et du matériel, respect des règles de fonctionnement du lieu d'accueils et des règles de vie définies par le groupe :
Exemples : rangement et propreté des salles d'activités, des espaces extérieurs et des chambres et salles à manger en cas de stages extérieurs
– Avoir le souci d'améliorer le fonctionnement collectif : capacité à critiquer de manière constructive

- ***Travailler en équipe :***

– Capacité à la relation, à la communication et au travail en équipe : prise de parole pendant les temps de réflexion pédagogique, participation aux travaux des groupes pendant les temps de mise en situation.
– Respect des autres, ouverture, respect des différences : respect et écoute des différents points de vue, solidarité dans une équipe, capacité à se remettre en question.
– Etre capable d'agir : mener à bien la tâche qui m'incombe et mettre en action les décisions communes
– Ne pas présenter de danger physique ou moral pour soi-même et pour les autres :
  – ne pas être violent verbalement ou physiquement pour soi ou pour les autres
  – ne pas exercer de pression sur quelqu'un pour lui faire vivre ou faire faire quelque chose contre sa volonté
  – non-assistance à personne en danger

Pour pouvoir évaluer les stagiaires nous rappelons que ces derniers seront tout au long de la formation confrontés à des situations diverses (travail en petit groupe et en grand groupe, mise en place d'un projet, animation de séquences de la vie quotidienne, animation d'activités, mise en pratique avec des groupes d'enfants d'ACM se situant à proximité du lieu de stage). Toutes ces situations leur permettront d'acquérir des capacités que l'expérience transformera en compétences.

Les critères de non-validation

En principe, les raisons de non attribution sont liées au non-respect des critères d'obtention présentés plus haut. Il faut noter que les critères exposés ci-après ne peuvent porter que sur des faits observés pendant le stage et attestant dûment que le (la) candidat(e) n'est pas prêt(e). Certains échecs dans les travaux de groupe peuvent être relativisés : ainsi une situation d'animation non réussie n'est pas une cause de non-attribution, si elle permet aux candidat(e)s d'engager un travail d'analyse destiné à en identifier les causes.

Les équipes d'encadrement auront à expliquer leur décision : refuser un(e) candidat(e) en évoquant simplement son immaturité n'est pas recevable en l'état. Autres exemples, les difficultés de maîtrise de la méthodologie de projet ou la difficulté à l'exprimer ne sont pas rédhibitoires s'il y a effort et recherche d'évolution.

Nous avons donc décidé d'expliciter les critères de non validation suivants :
– Absence et/ou manquement caractérisé aux horaires fixés.
– Non-respect des modalités de fonctionnement de la vie du groupe pendant la formation et insuffisance caractérisée dans les efforts à fournir pour les respecter, notamment au sein d'un travail d'équipe.
– Manque caractérisé d'intérêt et de curiosité pour les différents aspects liés à l'encadrement en ACM.
– Insuffisance, voire refus dans l'adaptation à la formation, au rythme du stage, aux évènements circonstanciés qu'elle peut générer ou faire rencontrer.
– Incapacité caractérisée ou refus d'émettre et de recevoir une critique argumentée. Incapacité caractérisée, qu'elle soit volontaire ou non, à exprimer les difficultés rencontrées, à tenter de les résoudre avec l'équipe d'encadrement.
– Manifester au cours du stage des positions faisant obstacle aux valeurs de dignité, de tolérance, de solidarité et de démocratie et marquant une discrimination raciale ou sexuelle.
– Conduite illicite et/ou incompatible avec la fonction d'animateur (consommation d'alcool, stupéfiants,…)
– Incapacité caractérisée ou refus d'émettre et de recevoir une critique argumentée. Incapacité caractérisée, qu'elle soit volontaire ou non, à exprimer les difficultés rencontrées, à tenter de les résoudre avec l'équipe d'encadrement.
– Manifester au cours du stage des positions faisant obstacle aux valeurs de dignité, de tolérance, de solidarité et de démocratie et marquant une discrimination raciale ou sexuelle.
– Conduite illicite et/ou incompatible avec la fonction d'animateur (consommation d'alcool, stupéfiants,…)

L'appréciation de fin de stage

Le respect des critères précédents est essentiel. Pour chaque critère, les formateurs doivent vérifier que le stagiaire a donné satisfaction en ayant manifesté les comportements indiqués en référence.

En aucun cas, les formateurs ne doivent se référer :

- à des critères subjectifs liés à la simple apparence, à des préjugés ou à des difficultés relationnelles entre le stagiaire et tel ou tel formateur
- aux prises de position philosophiques, idéologiques, politiques ou religieuses du stagiaire

Suite à l'analyse des différents critères, les formateurs formulent à la fin du stage une appréciation **« session satisfaisante »** ou **« session non satisfaisante »** :

- **l'appréciation « session satisfaisante »** sera cochée et complétée par des observations mentionnées dans la rubrique « motivation de la décision » : elles offrent la possibilité à l'équipe de formation de personnaliser l'appréciation afin de donner à chaque stagiaire un retour plus juste de la réalité de son stage. Des réserves pourront être formulées dans cette rubrique si les formateurs ont constaté des faiblesses de la part du stagiaire dans un des critères. L'équipe pourra par ailleurs lui donner des conseils pour la suite de sa formation qui ne seront pas obligatoirement écrits sur votre certificat.
- **L'appréciation « session non satisfaisante »** est attribuée à un stagiaire qui, ne donnant pas satisfaction sur l'un au moins de ces critères, permet de présumer qu'il représentera en tant qu'animateur un danger pour la sécurité matérielle et affective des enfants qui lui seront confiés. Cette appréciation ne donne pas la qualification d'animateur stagiaire et ne permet donc pas de poursuivre la formation. Dans ce cas, le directeur du stage établit un rapport étoffé qui comporte les éléments et les problèmes qui ont motivé l'équipe à prendre cette décision. Par ailleurs il est possible suite à la décision du directeur de la session et de l'équipe de formation qu'un stagiaire présentant un comportement pouvant porter préjudice au groupe ou au bon déroulement de la session notamment par non-respect des lois en vigueur (critère « s'intégrer dans la vie collective ») soit prié de quitter le stage sans remboursement. Pour les mineurs, ce renvoi se fait en accord avec les parents ou tuteurs.

La validation par le jury de la SDJES

Si toutes les étapes de votre formation recevables/valables sont validées favorablement, votre dossier est transmis automatiquement au jury.

Si une étape recevable/valable n'est pas « favorable » vous pouvez la refaire. A l'issue de celle-ci vous devez obligatoirement demander la présentation en jury de votre dossier en cliquant sur « Demander le passage en jury » dans la partie « cursus » de votre espace personnel internet.

Si une ou plusieurs des étapes n'est pas « favorable » et que vous ne souhaitez pas la ou les refaire, pour demander la présentation en jury de votre dossier, cliquez sur « Demander le passage en jury » dans la partie « cursus » de votre espace personnel internet.

Au vu de la proposition du jury, le directeur départemental peut vous déclarer reçu(e), ajourné(e) ou refusé(e) :

- Si vous êtes déclaré(e) reçu(e), le directeur départemental vous délivrera le BAFA.
- En cas d'ajournement vous disposez d'un délai de douze mois pour recommencer les sessions de formation ou le stage pratique jugés insuffisants.
- En cas de refus vous perdez le bénéfice de l'ensemble de votre formation.